



Accompagnement à l'officine des patients sous chimiothérapie orale

E- Vill Hôpital – 19 novembre 2020

➤ *M. Jean-Michel FOIRET, Secrétaire Général , URPS Pharmaciens Hauts-de-France*

Avenant n°21 – Convention nationale du 4 avril 2012 – Mise en place d'un nouvel accompagnement pharmaceutique pour les patients suivant un traitement anticancéreux oral.

« 28.4 : Mise en place de l'accompagnement des patients sous anticancéreux oraux

Les dépistages organisés, la mise à disposition de traitements ciblés limitant la toxicité et la disponibilité des anticancéreux en ville ayant sensiblement modifié la prise en soins des cancers, il est nécessaire d'accompagner ces changements autant pour les patients que pour les professionnels de santé.

« 28.4.1. Rôle du pharmacien

« Les parties signataires considèrent que l'implication des pharmaciens d'officine, en lien avec les prescripteurs et le médecin traitant, est de nature à améliorer la prise en soin des patients. Les objectifs sont multiples :

- « – rendre le patient autonome et acteur de son traitement,
- « – limiter la perte de repères de ces patients,
- « – favoriser le suivi, le bon usage et l'observance des anticancéreux oraux,
- « – informer le patient et obtenir l'adhésion à son traitement,
- « – l'aider dans la gestion des traitements,
- « – prévenir les effets indésirables,
- « – assurer une prise en soins coordonnée du patient.

« La première année l'accompagnement du patient sous anticancéreux oraux par le pharmacien d'officine débute par l'analyse des interactions des traitements pris par le patient et comprend trois entretiens :

- « – le pharmacien débute par un entretien initial au cours duquel il recueille les informations générales relatives au patient, évalue les connaissances du patient sur son traitement au regard notamment des informations qu'il a reçues du médecin, et l'informe des modalités de prise (absorption ou administration) de son traitement ;
- « – lors d'un deuxième entretien, le pharmacien évoque avec le patient les difficultés qu'il rencontre dans sa vie quotidienne en lien avec son traitement, ainsi que les éventuels effets indésirables auxquels il est confronté ; il s'agit d'un entretien thématique consacré à la vie quotidienne du patient et aux effets secondaires qu'il rencontre.
- « – un troisième entretien vise à apprécier l'observance du patient.

Cinq temps

- 1. La prise de rendez-vous**
- 2. La préparation des entretiens:** analyse des interactions médicamenteuses
- 3. L'entretien initial :** recueil des informations patient
- 4. Le 2^{ème} entretien :** vie quotidienne et tolérance
- 5. Le 3^{ème} entretien :** observance et adhésion



Intégration du patient

Patient avec un ATC au long cours

(tamoxifène, anastrozole, letrozole,
exemestane, methotrexate, hydroxycarbamide,
bicalutamide)



Année 1

- Entretien initial
- Deux entretiens thématiques

Années suivantes

- Un entretien thématique

Patient avec un ATC L01 et L02



Année 1

- Entretien initial
- Deux entretiens thématiques

Années suivantes

- **Deux entretiens thématiques**



Intégration du patient

➤ Formalisation de l'accord du patient

Bulletin d'adhésion



Traitement anticancéreux oraux
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PHARMACIEN
**Bulletin d'adhésion
et de désignation du pharmacien**



Votre pharmacien, en accord avec votre caisse d'assurance maladie, vous propose d'adhérer au dispositif d'accompagnement des patients sous traitement anticancéreux oraux.
Afin de bénéficier de ce dispositif vous offrant un suivi et des conseils personnalisés sur ce traitement, merci de bien vouloir compléter les deux bulletins en majuscules et au stylo à bille, et les signer.

Votre pharmacien et vous-même en tant qu'adhérent devez conserver votre exemplaire original du bulletin d'adhésion. Votre pharmacien tient son exemplaire à la disposition du service du contrôle médical.

OUI, je souhaite adhérer au dispositif d'accompagnement des patients sous traitement anticancéreux oraux proposé par le pharmacien ci-dessous désigné

NON, je ne souhaite pas adhérer au dispositif d'accompagnement des patients sous traitement anticancéreux oraux

Identification de l'adhérent :

- Nom et Prénom :
- Date de naissance :
- N° d'immatriculation :
- Régime d'affiliation (reporter le code figurant dans la carte Vitale ou sur l'attestation papier) :
- Adresse :

Identification de la pharmacie et du pharmacien désigné en charge de l'accompagnement de l'adhérent :

- Nom de la pharmacie :
- Adresse :
- N° d'identification Assurance Maladie :
- Nom du pharmacien désigné en charge de l'accompagnement¹ :

L'adhérent donne son accord pour que le pharmacien porte à la connaissance de son médecin traitant et/ou du prescripteur du traitement, son adhésion au dispositif d'accompagnement et prenne contact autant que de besoin avec lui :

OUI

NON
(en cas de refus,
l'adhésion au dispositif n'est pas possible)

Nom du médecin traitant :

Nom du médecin prescripteur si différent :

L'adhérent ne peut pas solliciter son adhésion au dispositif d'accompagnement auprès de plusieurs pharmaciens de façon concomitante. Toute nouvelle adhésion auprès d'un pharmacien rend caduque l'adhésion précédente.

L'adhérent peut décider à tout moment de sortir du dispositif d'accompagnement.

Adhésion établie à l'initiative du pharmacien (si oui, cocher la case)

Fait le :

Signature de l'adhérent

Nom du pharmacien titulaire
Signature et cachet de la pharmacie

L'entretien initial :

Recueil des informations

- Identité du patient
- Coordonnées de l'équipe soignante : Médecin généraliste, oncologue, pharmacien, IDE, ...
- Présence (besoin?) d'un accompagnant
- Traitements médicamenteux
- Autres produits consommés par le patient
- Habitudes de vie
- Allergie / tolérance
- Identification de situation nécessitant une assistance
- Traitement anticancéreux prescrit
 - ✓ Schéma thérapeutique (plan de posologie)
 - ✓ Règles de prise et conservation
 - ✓ Conduite à tenir en cas d'oubli
 - ✓ Fiche ONCO HDF / INCA



Les entretiens thématiques

➤ **Le 2^{ème} entretien** : vie quotidienne et tolérance

- Comment vivez-vous votre traitement ?
- Ressentez-vous des effets indésirables ?
- Soins de support



➤ **Le 3^{ème} entretien** : Observance et Adhésion

- Test de GIRERD
- Conséquence et conduite à tenir en cas d'oubli



**Pour toute information
vous pouvez contacter :**

L'URPS Pharmaciens :

- Par email : contact@urps-pharmaciens-hdf.fr
- Par téléphone au : 03 20 67 21 92



Retrouvez-nous sur
www.urps-pharmaciens-hdf.fr



Rejoignez-nous sur Facebook
URPS-Pharmaciens-Hauts-de-France



Et sur Twitter
@URPSpharma_HDF